

# **Commission des finances**

Séance du 06 mars 2017

## Préparation du Débat d'Orientations Budgétaires – Budget Général 2017

\*\*\*

Présents : Daniel JOMARD, Didier HOUOT, Yannick PIQUEE, Cédric PIERREL, Dorine ROBERT, Michaël ROHR, Mylène GALMICHE, Arthur BRAUN, Laure GRANDEMANGE, Annie GRANDPERRET, Fabienne BLAISON, Jérôme GRAVIER, Stéphane BERNARD, Gilbert LAMBOLEZ, Jean-Gérard GEORGE.

Excusés : Ludovic VINCENT, Béatrice GIGANT.

Services municipaux : Rémi DECOMBE.

### **1°) Contexte national et local :**

Monsieur Daniel JOMARD expose la note explicative relative au débat d'orientations budgétaires qui sera distribuée pour les prochains conseils municipaux.

D'un point de vue global, la baisse des dotations de l'Etat est conséquente : environ 7,1% entre 2015 et 2016.

Par ailleurs, la fiscalité locale a apporté moins de produits fiscaux qu'attendus à cause d'une sur-évaluation des bases en fin d'année entraînant une baisse des recettes d'environ 39 000 €. Cette baisse des bases est due aux services de l'Etat qui avaient tenu compte de la suppression de l'abattement sur la taxe d'habitation correspondant à la demi-part pour les personnes seules qui a été par la suite rétablie, diminuant les bases d'impositions après les prévisions.

Concernant les charges de personnel, elles furent les suivantes en 2016 :

<b>Chapitre comptable</b>	<b>Budget Primitif 2016</b>	<b>Décisions modificatives</b>	<b>Budget total 2016</b>	<b>Réalisé 2016</b>
012 – charges de personnel	1 413 150,00 €	0,00 €	1 413 150,00 €	1 363 241,30 €

Les effectifs municipaux au 1<sup>er</sup> janvier 2016 étaient de 49 agents pour 39,28 équivalent temps-plein. Ils sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, de 44 agents pour 38,92 équivalent temps-plein. La part des dépenses de personnel dans le budget de fonctionnement 2016 est de 48,78 % contre 49,40% en 2015 (46,01% déduction faite des remboursements de personnel au titre des contrats aidés et de l'assurance statutaire).

Concernant les subventions aux associations, elles s'élèvent en 2016 à 81 896,91 € au total pour des prévisions de 85 000,00 €, contre 72 952,51 € en 2015 avec des prévisions de 79 000,00 €.

Concernant les nouvelles activités périscolaires, elles ont entraîné des dépenses de fonctionnement sur le budget communal (personnel d'animation, prestations de service, fournitures de matériel et de petit équipement, formation). Certaines recettes de remboursements ont également été générées (contrats aidés, aides du fonds d'amorçage et de la CAF). Une moindre dépense de personnel par la rationalisation des équipes d'animation a pu être constatée.

		DEPENSES	RECETTES	
TOTAL GENERAL	Résultat d'exercice sur année scolaire 2015/2016	112 564,01 €	Réel année scolaire 2015/2016 (sous réserve correction)	47 077 €
	Prévisionnel année scolaire 2016/ 2017	104 342,19 €	Prévisionnel année scolaire 2016/2017	41 980 €
coût d'un enfant à l'année	220,49 €		coût d'un enfant par séance	3,06 €

En conclusion générale de la description du contexte national et local, Monsieur JOMARD précise que les dépenses réelles de fonctionnement par habitant s'élevaient à 724 €/habitant contre 737€/habitant en 2015. Il informe que l'année 2017 sera marquée :

- Par la poursuite des baisses des concours de l'état
- Par des subventions de plus en plus difficiles à obtenir
- Par des obligations entraînant des dépenses conséquentes : l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite notamment, la revalorisation des rémunérations des agents publics ou encore la hausse du coût de l'assurance statutaire.
- Par un meilleur versement du budget forêt par rapport à 2016
- Par la poursuite des efforts quotidiens pour lancer l'assainissement de Zainvillers

## **2°) Contexte communautaire :**

Pour les années suivantes il subsiste une grande inconnue selon la politique qui sera décidée par la nouvelle intercommunalité. Son périmètre élargi complique l'uniformisation des limites entre les responsabilités intercommunales et communales. L'exercice 2018 pourrait être fortement impacté par des retours éventuels de compétences aux communes, heureusement, pour les finances communales, rien n'est encore décidé mais ces retours de compétences qui ont des impacts financiers sur le budget communal doivent être anticipés. Les compétences concernées sont le funérarium, la subvention versée à l'association l'alphabet dans le cadre de la compétence périscolaire, la piscine, la médiathèque, le cinéma et le camping, bien que cette dernière compétence soit assez particulière.

L'impact de ces compétences supplémentaires sur le budget de fonctionnement de la Commune sur les années 2017, 2018 et 2019 a été étudié, mais l'étude est encore imprécise car n'intégrant pas encore l'investissement.

Monsieur JOMARD rappelle que jusqu'en 2014 et 2015, l'excédent de fonctionnement permettant le financement des dépenses d'investissement s'élevait à environ 600 000 €.

En 2016, tenant compte d'une baisse des bases de fiscalité, d'une baisse des dotations et de la baisse du versement du budget forêt, ce résultat excédentaire n'est que de 295 000 €.

Si aucune compétence n'est remunicipalisée en 2017, les résultats prévisibles de fonctionnement sont de 336 000 € en 2017, 320 000 € en 2018 et 220 000 € en 2019.

En intégrant en 2018 la compétence Alphabet et le funérarium (déjà intégré en 2017 comme précisé par Monsieur le Maire) : l'excédent de fonctionnement n'est que de 120 000 € en 2018 et 21 000 € en 2019 (donc presque plus de possibilité d'investissement).

Concernant le périscolaire, Monsieur le Maire précise que le vote sera pris assez vite mais la date de reprise de compétence est encore incertaine : soit le 1<sup>er</sup> janvier 2018, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Les élus de VAGNEY vont défendre la reprise au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ou à défaut une compensation financière. Monsieur PIQUEE précise que si la reprise commence à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017 les voinrauds paieront 2 fois cette compétence, par leurs impôts communaux et communautaires. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un argument qu'il fait valoir

dans la communauté de communes pour obtenir la reprise au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Monsieur PIQUEE précise que si la reprise de cette compétence est au 1<sup>er</sup> septembre 2017, et considérant que la recette du FPIC n'est pas certaine, l'excédent serait de -150 000 € en 2019 et non de 61 000 € et ce sans aucune autre compétence, donc pas d'investissement et des difficultés à couvrir les charges de fonctionnement notamment les salaires. Monsieur BERNARD explique que la possibilité reste ouverte pour l'Alphabet d'augmenter les tarifs de participation des parents pour financer son budget, mais il ne s'agit toutefois pas d'une possibilité suffisante en termes financiers par rapport à la masse de la subvention versée par les communes (316 000 € en 2016). Monsieur PIQUEE estime que vu les résultats simulés, il ne sera pas possible de verser cette subvention. Il précise que même si la communauté de communes reprend toutes les compétences ce qui est une vision optimiste à laquelle Monsieur le Maire ne croit pas, il ne reste en 2019 que 220 000 € d'excédent pour investir, contre environ 750 000 € en 2013. Il estime donc que des économies doivent être faites ce que Monsieur JOMARD approuve.

Au niveau de la communauté de communes, Monsieur le Maire expose que de petites marges de manœuvre existent toutefois afin que toutes les compétences ne reviennent pas où que des compensations financières soient versées. Par exemple, les écoles de musique sont intercommunales (400 000 € à Gérardmer, 156 000 € à Saulxures), et les cinémas sont aussi subventionnés par le biais des MJC. Monsieur le Maire estime que ce sont autant de moyens de négociations sur les compétences.

Monsieur JOMARD précise que le souci principal des élus communautaires de VAGNEY est que les voinrauds ne paient pas 2 fois pour les mêmes compétences. Et le souci est que ces compétences ne seront décidées qu'à l'automne 2017. Monsieur BERNARD demande pourquoi ces décisions ne seront prises que tardivement. Monsieur le Maire répond que c'est dû au fait qu'un cabinet d'étude a été mandaté pour étudier la question des compétences et qu'il lui faut du temps pour y travailler, mais que ce travail sera utile à la négociation.

Monsieur BERNARD demande ce qu'en pense le Préfet. Monsieur le Maire informe qu'il a déjà évoqué le sujet avec Monsieur le sous-préfet à plusieurs reprises et que ce dernier aiderait la Commune dans sa démarche par des simulations financières (il s'agit toutefois de simulations et non pas d'argent). Monsieur le Maire précise également qu'il va solliciter un rendez-vous auprès de Monsieur le Préfet pour évoquer ce sujet.

### **3°) Résultats de l'exercice 2016 :**

-En section de fonctionnement, le résultat est excédentaire à hauteur de 295 775,44 €

-En section d'investissement, le résultat est négatif, ce qui est souvent le cas, à hauteur de 307 216,93 €. Le besoin de financement, tenu compte des excédents antérieurs et les restes à réaliser de l'année 2016, s'élève à 478 722,28 €

-L'excédent antérieur reporté passe donc d'environ 500 000 € à 370 000 € pour couvrir le besoin de financement à cause du versement forêêt amputé en 2016 : c'est donc une forte diminution.

-Concernant le versement de la forêt, il s'agit d'environ 100.000 € définitivement perdus pour le budget de la commune.

### **4°) Orientations pour l'exercice 2017 :**

#### a) Section de fonctionnement :

Monsieur JOMARD expose qu'il existe 2 façons de faire des économies :

- ne pas inscrire certaines dépenses au budget ;
- inscrire les dépenses en les surveillant quotidiennement pour en faire le moins possible.

Ce sont deux solutions qui peuvent se cumuler selon le type de dépense.

Monsieur JOMARD pense que sur le chapitre 11, il faut un système de surveillance article par article. Au chapitre global, le taux de réalisation en 2016 est de 89%.

- Energie/électricité : les contrats de fourniture ont changé en 2016 ce qui a engendré des coûts de résiliations pour environ 17 000 €. Des économies doivent de plus être faites sur l'éclairage public qui représente 40% des dépenses d'éclairage en 2015. Monsieur PIERREL propose de couper l'éclairage plus tôt le soir et le remettre plus tard le matin sur certains axes périphériques. Le centre resterait éclairé pour des raisons de sécurité. Monsieur BERNARD est d'accord avec cette économie bien que l'absence

d'éclairage rendrait la ville lugubre et que cela avait été vivement critiqué par les administrés par le passé. Monsieur HOUOT pense qu'il faut maintenir l'éclairage là où il y a des déplacements piétons. Monsieur PIERREL précise que le département a également supprimé l'éclairage sur certaines structures à l'automne 2016 et que la ville d'Epinal est dans le noir la nuit.

- Petits équipements et fournitures de voirie : ces postes cumulant différents types d'achats doivent faire l'objet d'une surveillance quotidienne pour économiser. Madame GRANDEMANGE précise que le sel de déneigement devrait être moins coûteux cette année grâce à la dotation en sel de déneigement par le conseil départemental pour compenser le transfert de responsabilité du déneigement sur certains axes routiers.
- Entretien de voies et réseaux (point à temps) : Monsieur PIQUEE expose qu'auparavant cette dépense était d'environ 45 000 € par an, mais des baisses de dépenses en la matière ont été actées en 2016 et un seul programme de voirie a été réalisé depuis 2014 et pour seulement 100 000 € environ contre 150 000 € par an auparavant. Monsieur BERNARD estime que la voirie doit rester entretenue et qu'il faut investir régulièrement sur ces équipements.
- Assurance multi-risque : ce poste de dépense est en baisse d'environ 4 000,00 € car les contrats d'assurance ont été renégociés à la baisse fin 2016.
- Transports : le transport comprend la participation de la Commune au transport scolaire des élèves de primaire, ainsi que le coût de l'interclasse qui représente environ 20 000 € par an et le transport des nouvelles activités périscolaires. Monsieur BERNARD estime que pour certains secteurs notamment proches des écoles, il s'agit d'une aberration. Selon Monsieur le Maire il est possible de définir selon les secteurs un seuil d'enfant par bus. Madame ROBERT estime que c'est un service proposé à la population. Monsieur PIQUEE pense aussi qu'il est possible de faire payer les parents mais Monsieur BERNARD pense que l'effet pervers serait de récolter peu d'argent et de payer malgré tout le service. Cette question sera réétudiée en débat d'orientation budgétaire et fera l'objet d'un vote du conseil municipal par la suite. A la majorité, la commission propose de supprimer l'interclasse.
- Charges de personnel : Les prévisions restent identiques à 2016 même avec un salaire de moins car en 2017 le point d'indice va augmenter et les agents bénéficient de reclassements indiciaires par application de la Loi. Quelques marges de manœuvre existent toutefois :
  - certaines heures supplémentaires peuvent ne pas être payées mais récupérées : Monsieur PIQUEE précise qu'à Remiremont aucune heure supplémentaire n'est payée. Madame GRANDEMANGE estime que c'est impossible pour le déneigement mais possible pour d'autres services. Monsieur PIQUEE pense que, pour le déneigement, il faut étudier la sous-traitance d'autant plus qu'il faudra investir dans du matériel. Toutefois Madame BLAISON pense que le personnel resterait à charge et que donc l'économie ne serait pas très conséquente. Madame GRANDPERRET dit d'autant plus que les heures de déneigement ne sont pas toutes des heures supplémentaires. Madame BLAISON demande si des heures supplémentaires existent pour d'autres type de service, il est répondu que c'est notamment le cas pour l'arrosage et la gestion des services d'eau et d'assainissement. Monsieur PIERREL évoque que le déneigement et le fleurissement seront à l'étude pour dégager des pistes d'économies supplémentaires.
  - ne plus prendre aucun agent saisonnier en été : il est malgré tout précisé qu'un stagiaire serait demandé en mai-juin et éventuellement des jeunes prêts à bosser auprès du conseil départemental des Vosges.
  - Madame Grandemange demande s'il n'est pas possible de supprimer l'astreinte estivale instaurée en 2015 et demande si celle-ci est vraiment utile : Monsieur le Maire dit que ce n'est pas toujours utilisé mais nécessaire pour répondre à des urgences. Monsieur DECOMBE pense que si la question de l'astreinte se pose, il est possible de réduire l'astreinte hivernale à un agent par semaine plutôt que de supprimer l'astreinte estivale ce qui présente moins d'impact négatif sur le service rendu. Cette question sera réétudiée en débat d'orientation budgétaire. A la majorité, la commission rend un avis favorable à cette proposition.
- Indemnités des élus : cela représenterait en 2017 56 000 € par an et non 58 000 € comme estimé précédemment, ce poste présente peu de marge de manœuvre mais est en baisse légère par rapport aux années précédentes. Madame ROBERT demande si les élus ne peuvent pas faire un geste en

diminuant leurs indemnités pour participer aux recherches d'économies ? Monsieur PIQUEE et Monsieur PIERREL estime que c'est une idée à étudier, des simulations seront réalisées selon la législation établie en la matière.

- Subventions aux associations : Monsieur PIQUEE demande comment faire en 2018 si la Commune ne peut pas verser la subvention à l'union musicale voinraude malgré la convention établie avec cette association. Personne ne connaît la réponse à cette question, des recherches seront effectuées. Madame BLAISON demande d'où vient l'augmentation de 72 000 € aux 82 000 € entre 2015 et 2016 ? Monsieur JOMARD répond d'abord qu'environ 1500 € de participations sont versés sur cet article au titre de la participation au transport des collégiens. Monsieur le Maire ajoute que la différence s'explique également par des subventions exceptionnelles versées à l'association du Trail des Grandes Gueules et des Amis nés de l'Est. Madame GRANDMANGE estime qu'il faut qu'une réunion spécifique à ce sujet notamment pour revoir les critères d'attribution de subventions car certaines associations n'en éprouvent pas forcément la nécessité. Messieurs PIERREL et BERNARD estime que des économies doivent être faites sur ces dépenses, les associations devant faire des efforts au même titre que la Commune. La subvention potentiellement due à l'Alphabet pour la fin d'année 2017 sera ajoutée à titre de sincérité budgétaire sur proposition de Monsieur PIQUEE, ce que Monsieur JOMARD approuve.
- Concernant les Nouvelles Activités Périscolaires : il est proposé de diminuer les prestations extérieures de 10 000 €. La gratuité peut encore être acceptée en 2017, mais pour les années suivantes il y aura une après réflexion à avoir sachant toutefois que cela peut engendrer une baisse de fréquentation donc une baisse des aides. Monsieur JOMARD estime que des incertitudes persistent sur ce dispositif en l'attente des élections présidentielles de 2017.
- Ecoles : Monsieur PIERREL estime qu'il est nécessaire d'étudier l'économie possible de la fermeture de l'école de Zainvillers à la rentrée 2017 ou 2018.
- Concernant les recettes : des recettes supplémentaires dues à l'augmentation du tarif horaire ouvrier par les budgets annexes eau et assainissement sont prévues. Concernant les taux d'imposition pour l'année 2017, était prévu théoriquement une baisse des taux à due concurrence de l'augmentation des bases (+0,04%) comme les années précédentes. Monsieur le Maire expose que si les taux sont maintenus, cela apporte environ 5 000 € de recettes supplémentaires. Monsieur JOMARD et Monsieur le Maire sont favorables à un maintien des taux en 2017. Monsieur PIERREL pense qu'il faut augmenter si derrière cela permet de sauver l'Alphabet. Monsieur le Maire pense toutefois que la donnée des taux communautaires reste inconnue et qu'il serait prudent de ne pas augmenter et qu'il faut limiter l'augmentation au maximum en l'attente d'une plus grande visibilité à ce sujet. Monsieur PIQUEE pense qu'il faut commencer à augmenter dès cette année pour préparer les retours de compétences et maintenir l'investissement communal. Monsieur BERNARD rappelle qu'il a dit en 2014 que ne pas augmenter les impôts sur le mandat était impossible.

b) Section d'investissement :

Le montant de la section d'investissement pour le projet de budget 2017 s'élève à environ 1 475 000 €. Ce chiffre comprend toutefois la couverture du besoin de financement de l'exercice antérieur et le remboursement des emprunts, ce qui laisse environ 900 000 € d'investissements purs.

Le financement principal reste le versement de la section de fonctionnement. Viennent également financer cette section la taxe d'aménagement, les subventions d'équipement, les amortissements, le FCTVA ainsi que les produits de cession potentiels (terrains, appartement).

Les opérations sont alors étudiées en détail.

- Salle des fêtes : opération reconduite uniquement pour du matériel de nettoyage pour environ 5600 € permettant de nettoyer également le gymnase de Zainvillers.
- Voirie 2017 : 5 000 € pour un abri-bus, 110 000 € pour le programme annuel de voirie et 50 000 € pour reboucher les routes dans le cadre de l'opération d'extension du réseau d'assainissement de Zainvillers. Monsieur PIQUEE craint que, pour boucler cette opération, un emprunt ne soit nécessaire sur le budget général (en plus de celui de l'assainissement). Monsieur JOMARD rappelle que le budget assainissement doit au budget général 45 000 €, et le budget chaufferie 25 000 €. Monsieur BERNARD estime que le financement des routes fait partie des priorités d'investissement.
- Bâtiments 2017 : Sont principalement prévus les travaux de mises aux normes d'accessibilité (280 000 € TTC) ainsi que de la mise aux normes électriques. Monsieur PIQUEE expose que le projet 2017 n'est

pas encore signé, encore en consultation de marchés publics. Si le projet est annulé ou reporté, il faut modifier l'ADAP sur ce point pour repousser de 3 ans le délai de mise aux normes. A la majorité, la commission émet un avis pour maintenir cette opération au budget 2017. Sont également prévus et laissés à la majorité le porche de l'Eglise de Zainvillers ainsi que les portes sectionnelles des services techniques (2 nouvelles).

- Sécurité aux écoles : les balisages de sécurité ont été faits dernièrement. Des marchés sont déjà engagés pour le désamiantage sur les écoles et les stades. Cette opération prévoit également la rénovation de 2 salles de classes aux écoles. Dans les années précédentes, il y avait 2 classes par an pour rénover le patrimoine. Monsieur PIQUEE précise qu'il est nécessaire de mettre aux normes l'électricité, les isolations et les placards. Actuellement, 12 salles de classes sont utilisées sur les écoles du centre. Au rythme de 2 par an cela fait un cycle de rénovation de 6 ans. La commission décide du maintien des opérations inscrites (mise aux normes électricité, rénovation, informatique).
- Eclairage public : Monsieur PIQUEE expose qu'il s'agit d'extensions de réseaux à prévoir dont un lotissement potentiel. Il précise que ces montants ne sont dépensés que sur nécessité, mais il s'agit d'une obligation à faire financer par la commune pour les terrains situés en zone constructible à l'occasion de permis de construire nécessitant une extension de réseau électrique. Il existe la possibilité de faire participer les pétitionnaires mais ce n'est pas obligatoire pour eux. Cependant ils pourraient en être d'accord si cela permet d'accélérer leur opération. Il y a des inconnues car cela dépend aussi des projets de construction.
- Services techniques 2017 : cela prévoit la mise aux normes de la fosse aux ateliers (obligation de sécurité, pour 4 000 €), du matériel divers (détection de réseaux, panneaux de chantier), des crédits pour réparations éventuelles, la réparation de la chaudière aux services techniques qui pourrait tomber en panne (8 000 €) et la saleuse à acheter pour 15 000 €. D'autres dépenses étaient proposées sur cette opération (matériel zéro-phyto, remplacement de la Saxo, remorque, espaces de rangement et de stockage aux Viaux) mais elles n'ont pas été retenues par la commission.
- Informatique Mairie 2017 : Sur cette opération, 5000 € sont prévus en cas de panne ou d'ordinateur défectueux. Monsieur PIQUEE demande que ces crédits ne soient utilisés que si c'est vraiment nécessaire, c'est-à-dire s'ils ne fonctionnent plus. Il propose même en cas de besoin pour le service administratif ou les écoles, de céder l'ordinateur du bureau du premier adjoint et d'utiliser le sien. Monsieur le Maire propose également son ordinateur qui est utile mais peut-être remplacé par le sien également.
- Equipements sportifs 2017 : Monsieur JOMARD rappelle que les marchés sont déjà engagés pour les toitures (désamiantage et réfection, pour résoudre le problème de sécurité). Concernant la salle supplémentaire au bénéfice du Svelty club au chant de l'eau, Monsieur PIQUEE explique qu'il s'agit d'une demande de l'association car les travaux d'accessibilité leur feraient perdre de la surface de local donc une baisse potentielle de leur nombre d'adhérents. Une autre salle sur ce bâtiment peut-être utilisée mais doit être rénovée. 10 000 € sont inscrits sur cette opération.
- Instruments de musique 2017 : Monsieur JOMARD rappelle la demande de l'UMV d'acquisitions d'instruments de musique pour environ 7000 €. En 2016, rien n'a été acheté. En 2015, une dépense de 7000 € a été faite avec une subvention de 700 € du conseil départemental des Vosges. Il s'agit d'un nouvel instrument et de réparations diverses. Monsieur le Maire fait part de son avis favorable à cette dépense qui correspond à un renouvellement régulier d'instruments et propose de répondre favorablement à hauteur d'environ 4 000 €. Madame BLAISON demande pourquoi les instruments ne sont pas intégrés dans la convention ? Monsieur le Maire répond que la subvention versée ne correspond qu'au fonctionnement de l'école de musique et non à des investissements, et que les instruments sont la propriété de la commune. Monsieur LAMBOLEZ est favorable à la subvention, estimant que si l'école était communale ou intercommunale, le coût serait beaucoup plus important que dans le cadre d'une structure associative. La commission, à la majorité, donne un avis défavorable à cette dépense pour le budget 2017.

Suite aux divers avis pris, Monsieur PIQUEE demande quelles sont les marges de manœuvre regagnées ? Monsieur JOMARD répond qu'il fera ce calcul après avoir modifié les données pour tenir compte des propositions de la commission. Il précise que, contrairement à ce qui a été évoqué dans la presse, il n'a jamais dit que le budget 2017 serait compliqué, évoquant plutôt les budgets 2018 et suivants.

L'ensemble des points ayant été abordé, la séance est levée à **21h00**.

VAGNEY, le 13 mars 2017,

Le Maire,

***Didier HOUOT***